



Faire appel suite pension compensatoire

Par **annabelle76**, le **07/10/2014 à 18:08**

bonjour,

je suis divorcée depuis 4 ans, il m'a été accordée 80000 euros de pension compensatoire, que j'ai reçu presque aussitôt, je n'avais pas de travail, pas le droit au chômage et ma fille à charge.

J'ai travaillé 39 ans avec mon ex mari comme assistante commerciale et administrative, il n'a jamais voulu me déclarer, j'ai enchaîné les cdd depuis et là, plus rien.

Est ce que je peux me retourner contre mon ex mari, lui est à la retraite tout le monde me dit que pour 39 ans de travail la somme est dérisoire.

merci

Annie